Néerlandais 2

ECB2015-ODRN_

Domaine : **Sciences juridiques** Grade académique : **Bachelier en droit - Namur**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
5	**50 h**
PRÉREQUIS	**CO-REQUIS**
Aucun	*Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département économique de Namur	Sylvie Delwiche	Caroline VALLAEYS	Caroline VALLAEYS

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	2	Choix individuel

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B2.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

• Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise

• Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité

Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

• Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

• Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.

• Rédiger, et contrôler tout document ou courrier relatif aux opérations journalières de l'entreprise.

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

• Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés

• Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion

• Développer un esprit de synthèse

S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

• Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion

• Organiser son travail afin de respecter les délais

Compétences génériques liées aux enjeux des transitions

• Identifier une ou plusieurs situations problématiques relatives aux enjeux de la transition (sensibilisation)

• Analyser les méthodes, les pratiques et les initiatives existantes visant des solutions à ces enjeux (pensée critique)

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Le cours s'articule selon 4 axes :

• Compréhension à la lecture

• Compréhension à l'audition

• Expression écrite

• Expression orale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE de néerlandais 2, organisée en bloc 2B du Bachelier en Droit (5 crédits, Q1 et Q2), vise à consolider chez l'étudiant la maîtrise de la langue néerlandaise appliquée au contexte juridique et professionnel, en poursuivant le travail engagé dans une UE de néerlandais antérieure. Le cours s'articule autour de quatre axes complémentaires — compréhension à la lecture, compréhension à l'audition, expression écrite et expression orale — travaillés à partir de documents authentiques, de thèmes d'actualité et de contenus juridiques. L'étudiant apprend à utiliser la terminologie juridique en néerlandais, à rédiger et contrôler des documents ou courriers relatifs aux opérations journalières d'une entreprise, et à présenter des solutions argumentées de façon appropriée en droit et/ou en gestion. Il développe également sa capacité à situer son action dans le contexte des faits et des institutions socio-économiques et politiques, à rechercher des solutions pertinentes et à faire preuve d'esprit de synthèse. L'UE contribue enfin à renforcer l'autonomie de l'étudiant dans l'organisation de son travail, le respect des délais, ainsi que sa capacité à collaborer au sein d'une équipe et à s'adapter à un milieu professionnel.

CONTENU

• Compréhension à la lecture à partir de documents authentiques

• Compréhension à l'audition : comprendre des thèmes d'actualité, de la vie courante et/ou juridiques

• Expression écrite : reproduire de façon succincte des informations provenant de sources écrites ou auditives en appliquant la connaissance de vocabulaire

• Expression orale : présentation de documents authentiques, débats, jeux de rôle ...

SOURCES ET RÉFÉRENCES

• Syllabus de grammaire

• Syllabus de vocabulaire

• Brochures juridiques

• Budget en Recht

• Internet

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN2015 — Néerlandais 2	Syllabus avec textes authentiques, vocabulaire et exercices disponible sur Moodle. L'étudiant complétera le syllabus lors des diverses séances de cours.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN2015 — Néerlandais 2	50 h	Néerlandais	Néerlandais

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN2015 — Néerlandais 2	Méthode interactive. La langue de l'enseignement est le néerlandais. Les cours sont donnés en présentiel avec des séances à distance asynchrones et en autonomie.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Sans objet : cette unité d'enseignement ne compte qu'une seule activité d'apprentissage.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

L'UE ne comporte qu'une seule activité d'apprentissage, Néerlandais 2, qui représente donc 100 % de la note de l'UE. Pour chacun des deux semestres, la note résulte d'une évaluation continue orale et écrite (50 %, sous condition d'au moins 80 % de participation aux évaluations) combinée à un examen portant sur la matière du semestre (50 %, réparti en 30 % écrit / 20 % oral au premier quadrimestre et 20 % écrit / 30 % oral au second). L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de 80 % de participation aux évaluations continues, ou qui y est absent, doit présenter l'examen portant sur l'ensemble de la matière du semestre concerné ; un étudiant ayant un travail journalier (TJ) mais souhaitant améliorer sa note peut également repasser cet examen en

janvier. En deuxième session, l'étudiant est évalué par un examen écrit (50 %) et oral (50 %) portant sur la matière de toute l'année (1er et 2e semestres), pour 100 % de la note. La langue d'évaluation est le néerlandais. Cette organisation aboutit à une note finale qui, ramenée à la pondération-jury de l'UE (100 points pour 5 crédits), déterminera la réussite de l'UE.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN2015 — Néerlandais 2	Session Septembre-Janvier / Interros : Evaluation continue orale et écrite : 50 %. Modalités de prise en compte des évaluations à savoir participation à 80 % du total des points des interrogations. L'étudiant qui n'obtient pas les 80 % de participation aux évaluations ou absent aux évaluations présentera l'examen en janvier (matière du 1er semestre), pondération : 50 % Session Septembre-Janvier / Examens : 1/ Les étudiants qui n'ont pas obtenu les 80 % de présence aux évaluations doivent présenter l'examen en janvier sur l'ensemble de la matière vue au 1er semestre : 30 % écrit et 20 % oral. 2/ Les étudiants qui ont un TJ mais qui souhaitent améliorer leur note peuvent passer l'examen en janvier sur l'ensemble de la matière vue au 1er semestre : 30 % écrit et 20 % oral, pondération : 50 % Session Février-Juin / Interros : Evaluation continue orale et écrite : 50 %. Modalités de prise en compte des évaluations à savoir participation à 80% du total des points des évaluations. L'étudiant qui n'obtient pas les 80 % de participation aux évaluations ou absent aux évaluations présentera l'examen en juin (matière du 2e semestre), pondération : 50 % Session Février-Juin / Examens : 1/ Les étudiants qui n'ont pas obtenu les 80 % de présence aux évaluations doivent présenter l'examen en juin sur l'ensemble de la matière vue au 2e semestre : 20 % écrit et 30 % oral. 2/ Les étudiants qui ont un TJ mais qui souhaitent améliorer leur note peuvent passer l'examen en janvier sur l'ensemble de la matière vue au 2e semestre : 20 % écrit et 30 % oral, pondération : 50 % Deuxième session : Examen écrit (50 %) et oral (50 %) sur la matière de toute l'année (1er et 2e semestre), pondération : 100 % *La langue de l'évaluation est le néerlandais.*

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.